

ARPi

Association des Réalisateur.trice.s-Producteur.trice.s indépendant.e.s

COMMUNIQUE DE PRESSE

L'ARPi (l'Association des Réalisateur.trice.s-Producteur.trice.s indépendants.es) de la FWB plaide pour un refinancement ambitieux à finalité culturelle de la Commission Cinéma

L'Association des *Réalisateur.trice.s-Producteur.trice.s indépendants.es* (ARPi), est une union professionnelle belge francophone de réalisateurs et de réalisatrices qui produisent ou coproduisent eux-mêmes leurs propres films dans une logique où c'est la dimension culturelle et artistique qui en constitue la finalité, l'économique faisant l'objet de toute l'attention et la rigueur nécessaires, tant au niveau de la production qu'à celui de la diffusion.

Réalisateur.rice-Producteur.rice cinématographique : c'est une méthode de production où l'aspect artistique de l'oeuvre filmique est intimement lié à sa dimension économique.

l'ARPi défend **collectivement** cette spécificité professionnelle.

Celle-ci fut à l'origine du succès de la diversité et de la qualité internationalement reconnue des cinémas de Belgique francophone tout au long des années 70 et 80, c'est à dire au moment de la mise en place du système d'aide au cinéma en Communauté française de Belgique.

Pour ne citer que quelques noms, Chantal Akerman, Jean-Jacques Andrien, Néjia Ben Mabrouk, Jean Marie Buchet, André Delvaux, Michel Khleifi, Benoit Lamy, Thierry Michel, Jean-Claude Riga, Patrick Van Antwerpen ... toutes et tous réal/prod.

Rappeler cette diversité, ces singularités, cette spécificité artistique et professionnelle aujourd'hui nous paraît essentiel pour éclairer nos débats en cours qui méritent un peu de recul et de distance.

L'ARPi a été créée en septembre **2018**, dans un contexte de crise, à la fois globale et de notre cinématographie en FWB, au moment où la Ministre de la Culture, Madame Alda Gréoli, élaborait le *Décret sur la nouvelle Gouvernance*.

Il était vital pour les « réalisateurs.ices-producteurs.ices » de la Fédération Wallonie-Bruxelles d'être représentés.es en tant que tels.les au sein des instances de concertation qui décidaient de leur devenir, ne faisant partie ni de l'Union des producteurs francophones (UPFF) -qui défend les intérêts *productionnels* des producteurs et des productrices- ni de l'association des réalisateurs et réalisatrices (l'ARRF) qui défend les intérêts *d'auteur et de technicien* des réalisateurs et des réalisatrices.

L'ARPi a été reconnue officiellement en tant que Fédération professionnelle de la FWB, le 20 Février 2020 par la Ministre de la Culture, Madame Bénédicte Linard.

Les valeurs que l'ARPi défend sont le pluralisme, l'équité, la parité, la diversité de création et de méthode de production, la liberté d'expression, le principe de la finalité culturelle *effective* des aides publiques aux activités de créations cinématographiques et audio-visuelles, la lutte contre les conflits d'intérêts, la remise au centre des ambitions « ce qui fait art » pour la réalisation-production d'un cinéma vivant et de qualité.

« Réalisateur.trice-producteur.trice » est **une réalité mondiale** de mode de fabrication d'un film (« filmmaker » comme le disait Robert Kramer).

Dans l'histoire du cinéma, les exemples ne manquent pas : de Chaplin à Rohmer, de Flaherty à Inarritu, de Jean Rouch à Wang Bing, d'Agnès Varda à Vera Belmont ... Et tout récemment, Apichatpong Weerasethakul, Chloé Zao, Maren Ade.

Dans notre cinématographie (hors ARPi), Henri Storck, André Delvaux, Chantal Akerman, Paul Meyer, Remy Belvaux, les frères Dardenne,...

L'ARPi regroupe aujourd'hui une quarantaine de membres (voir la liste de ses membres sur le site de l'association « arpi-be.com »).

À propos de la sortie du livre de Frédéric Sojcher, « *Je veux faire du cinéma, un manuel de survie en terrain hostile* », l'ARPi regrette que le débat actuel soit provoqué par une autobiographie écrite d'un point de vue totalement subjectif et dont nous nous démarquons des attaques personnelles qui y sont contenues.

L'ARPi reconnaît par ailleurs le rôle essentiel de la Commission du Cinéma, mais nous n'entendons pas non plus participer à la « curée » contre Frédéric Sojcher à qui nous reconnaissons un véritable amour du cinéma et dont nous respectons la liberté d'expression.

Frédéric Sojcher ne fait pas partie de l'ARPi.

Nous sommes tous d'accord pour défendre un cinéma de la diversité et de la qualité artistique mais fondamentalement quels en sont les critères ? Il nous semble qu'une tentative de définir ceux-ci ne peut faire l'économie d'une profonde réflexion quant à ses modes de production.

Cinéma d'auteurs ou cinéma de producteurs ?

Depuis plusieurs années, celles et ceux qui osent de telles interrogations légitimes se trouvent ponctuellement pointés du doigt au nom de la défense de « notre cinéma », mais qui est-t-il ce « nous », qui le compose et quelles sont les conditions pour lui appartenir ?

La polémique suscitée par la parution du livre de Frédéric Sojcher nous fait craindre la possibilité d'un clivage inquiétant, voire l'apparition de listes implicites, conscientes ou non, séparant le bon grain de l'ivraie, étiquetant les « pour » et les « contre ». Mais pour quoi et contre quoi ? Un livre ? Le Centre du cinéma ? Telle ou telle personne en particulier ? Nous refusons toute pensée binaire comme toute attaque personnelle quand la question primordiale, celle qui devrait tous nous réunir, reste plus que jamais et urgemment celle du renforcement financier et de l'amélioration de notre système d'aides.

Face à la situation actuelle de notre cinématographie en Fédération Wallonie Bruxelles (FWB) où, d'une part, il y a de plus en plus de demandes légitimes d'aides à la production (1), conséquence notamment du grand nombre d'écoles de cinéma en FWB (INSAS, IAD, HELBP, La Cambre ...) d'où sortent chaque année une trentaine d'étudiants.es en réalisation et de nombreux techniciens.es de qualité,

et d'autre part, les montants disponibles limités pour les aides à la production, stagnant depuis de nombreuses années, qui ne peuvent soutenir qu'un nombre restreint de projets (2), (3),

vu aussi le fait que la Commission cinéma est le passage obligé pour la production de tout projet de film de long-métrage d'initiative belge francophone, qu'elle est la clé qui ouvre à toutes les autres possibilités de financement,

l'ARPi propose, concomitamment au refinancement indispensable de la Commission du Cinéma, une coordination et des réformes adaptées des différents dispositifs de financement existants aux niveaux fédéral, communautaire, régional.

Tout comme la filière du livre vient d'en démontrer l'utilité, il s'agirait d'un véritable contrat de filière pour le cinéma, de telle sorte que ces différents dispositifs d'aides (Commission du cinéma, Tax shelter, Fonds régionaux, Télévisions publiques, Opérateurs privés,...) se mobilisent pour un objectif commun, à savoir favoriser la création cinématographique belge francophone, ce qui passe nécessairement **par un pacte du cinéma et de l'audiovisuel** établi sur des règles réajustées selon leur propre mission, visant une augmentation significative des moyens (4) ainsi qu'une amélioration du système dans l'attribution des aides, notamment en assurant une plus grande diversité de bénéficiaires (par l'augmentation du nombre d'aides attribuées).

Sacré chantier, mais absolument nécessaire si nous voulons un cinéma « vivant », de qualité, diversifié, pratiqué dans la solidarité, l'équité, la parité et le pluralisme redonnant confiance à la plupart de nos cinéastes.

Actuellement, la conjonction d'une forte augmentation des demandes à la Commission du cinéma et la stagnation des montants disponibles, entraînent le fait que de plus en plus de projets de qualité qui devraient être légitimement soutenus, sont éliminés avec comme conséquence, une perte d'énergie, de temps et d'argent, un frein à la diversité et à l'innovation, une réduction de la **capabilité** chez beaucoup de cinéastes ...

Situation intenable qui ne fera que s'aggraver avec le temps.

Plus d'argent oui, nécessairement, **mais pour qui et pour quel cinéma ?**

Le bureau de l'ARPi, le 26 avril 2021.

1. Plus de 600 demandes d'aide ont été introduites en 2020.

2. À cet égard, l'exemple de nos pays voisins de taille comparable est édifiante : le Luxembourg investit plus de deux fois plus par habitant que la Belgique; le Danemark plus de 5 fois plus etc.

3. L'audiovisuel et le multimedia représentent 0,66% du budget de la FWB et l'enseignement 73% (source : brochure « Focus Culture 2019 » éditée par la FWB) alors que l'on sait que les enfants et les adolescents passent de 2 à 3 heures par jour (si pas plus pour un nombre grandissant d'entre eux) devant leurs écrans à « consommer » des productions audiovisuelles et multimedia qui façonnent leur vision du monde certainement autant que l'enseignement qu'ils reçoivent dans les écoles.

4. Selon une étude réalisée en décembre 2020, ce pacte du cinéma et de l'audiovisuel permettrait d'augmenter substantiellement les possibilités de financement du cinéma et de l'audiovisuel belge francophone à un montant d'environ 60 millions d'euros.

Soit, 1.7 M€ par film en moyenne pour 25 LM de fiction et 4 M€ par saison en moyenne pour 4 x 1 saison de séries TV.